

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 50 (1953)
Heft: 4

Rubrik: Rapports ; Conférences ; Congrès

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

longs pédoncules arqués, se développent déjà durant l'hiver ; la teinte jaunâtre de l'inflorescence se détache alors sur le vert-foncé des feuilles. Quelques rayons de soleil, et les sépales verdâtres, ourlés de rose ou de rouge, s'ouvrent. Ces sépales pétaloïdes, convergeant en cloche, persistent après la floraison. Ils entourent alors moins étroitement les quelques carpelles renfermant de nombreuses graines. La corolle, beaucoup plus petite que le calice, est formée par cinq à dix pétales nectarifères ; ces derniers sont de même couleur que les sépales et protègent huit à dix étamines à filet très allongé.

L'Hellébore fétide préfère les terres rocailleuses calcaires, mais prospère aussi très bien sur d'autres terrains. C'est un habitant commun de nos forêts, rochers et coteaux. En montagne elle ne s'élève en général guère à plus de 1500 m. Toutefois au Valais, on la trouve encore à l'altitude de 1800 m. et dans nos Alpes vaudoises, elle a été signalée à 1700 m. Suivant l'exposition et sa situation, cette espèce fleurit de janvier à mai.

R. RUEGGER.

RAPPORTS CONFÉRENCES - CONGRÈS

RAPPORT

sur l'activité de la caisse d'assurance vol et déprédations ainsi que
sur celle de l'assurance responsabilité civile de la
Société romande d'apiculture en 1952

A. Vol et déprédations.

Sinistres annoncés	9
Sinistres dont les auteurs ont été retrouvés par la police cant.	2
Sinistres couverts par l'assurance	3
Sinistres non couverts par l'assurance	4

Des 5 cas, 3 se sont produits dans le canton de Vaud, et les deux autres dans celui du Valais.

B. Responsabilité civile

Sinistres annoncés	19
Non couverts par l'assurance	4

Les 15 cas qui ont été indemnisés par la société d'assurance « La Winterthur » auprès de laquelle la société romande d'apiculture est réassurée, se sont produits dans les cantons suivants :

Valais	1
Fribourg	3
Neuchâtel	4
Genève	1
Jura	6

Le Comité central rappelle à tous les apiculteurs que la fermeture des trous de vol de même que les sinistres provoqués par des cas de force majeure (incendies, tempêtes, inondations, etc.) ne sont pas couverts par l'assurance.

Toutes les annonces de sinistres doivent parvenir sans délai au préposé aux assurances en indiquant le numéro de contrôle du sociétaire.

Tous les apiculteurs sont exposés, soit à des vols au rucher, soit à des demandes d'indemnités par des tiers qui auraient subi des dommages par suite de piqûres de leurs abeilles. D'autre part les cotisations perçues par la S.A.R. pour ses assurances sont si modestes que tous les apiculteurs conscients de leur responsabilité devraient être membres de la Romande, par conséquent assurés.

Pour dormir sur tes deux oreilles,
A la S.A.R. assure tes abeilles.

Le délégué aux assurances :

BROQUET, apiculteur, Courtedoux.

Assemblée des délégués

de la Fédération des sociétés vaudoises d'apiculture

8 février 1953

Cette importante assemblée est ouverte à 14 h. 15 par son actif président M. Aug. Gonet. L'appel des délégués fait constater la présence des représentants de toutes les sections sauf celle du Pays d'Enhaut excusée.

Un procès-verbal très complet, lu par le secrétaire M. Thurler, est admis avec de chaleureux remerciements après quelques modifications de détail.

Puis, M. le président donne lecture de son rapport. Il passe en revue tous les travaux de la F.V.A. au cours de l'année. Sur la question du prix du miel, il relate le travail de la S.A.R. et les difficultés rencontrées. Comme les *traitements antiparasitaires* constituent toujours une menace pour l'apiculture, ce sujet brûlant reste l'objectif principal du Comité. *L'apiculture pastorale* se développant toujours davantage, il est recommandé aux apiculteurs nomades de se conduire avec courtoisie, afin que les apiculteurs de la montagne n'aient pas lieu de se plaindre des ruchers installés temporairement dans leur voisinage. Maintenir entre les ruchers une distance respectable constitue l'élémentaire politesse.

Cours d'apiculture et conférences

La F.V.A. a payé 23 conférences et subventionné 3 cours d'apiculture pour élevage des reines. Les conférences, comme les cours, furent appréciés et suivis ; ils constituent un enrichissement pour tous ceux qui ont eu le privilège de les suivre.

Assurance loque et acariose

Le Comité a appris avec plaisir la rétrocession d'une somme de 1500 francs sur les 5000 francs versés par la Caisse d'ass. Loque et Acariose pour la création du laboratoire d'apiculture de l'Institut Galli-Valerio. Pour 1953, le Comité propose le maintien de la cotisation à fr. 0.40 par colonie et justifie son point de vue.

Don. Dans le but de créer à la nouvelle Ecole d'Agriculture de Grange-Verney, le début d'un rucher, la F.V.A. a fait don d'une colonie d'abeilles ainsi que de la ruche complète.

Révision de la loi de 1923 sur la loque et l'acariose

Un projet a été présenté à M. le chef du service vétérinaire et une commission l'a examiné. La loi en préparation constituera une amélioration sur l'ancienne. Les taxes pour ruches détruites et matériel, abeilles, rayons, etc., seront légèrement augmentées, mais de façon à ne pas obliger une augmentation sensible des cotisations.

Comité

Comité. Le Comité a tenu plusieurs séances et conférences avec le Département de l'Agriculture et celui de l'Intérieur, service vétérinaire. Il se félicite des relations toujours agréables qu'il entretient avec les représentants de l'autorité cantonale.

Le rapport présidentiel, très complet, reçut l'approbation des délégués et le vétérinaire de l'assemblée trouva des mots aimables à l'adresse du président Gonet et de ses collaborateurs et proposa l'adoption du rapport du président avec les remerciements de l'assemblée. Ainsi fut fait.

Comptes. — Sans discussion ou à peu près les comptes sont admis ainsi que le budget pour 1953. Le caissier fait remarquer que le Département de l'Agriculture, toujours bienveillant, a augmenté de fr. 100.— la subvention à la F.V.A. Bravo.

Sections vérificatrices pour 1953, Nyon et Moudon.

Assemblée générale de la F.V.A. en 1953. — Par la voix de M. Golay nous apprenons que la section de Cossonay organisera l'assemblée générale de la F.V.A.. Cette assemblée est fixée au 28 juin.

Cotisation annuelle. — La proposition du comité est admise sans opposition ; cotisation maintenue.

Nomination. — M. Mottier, chef de culture à Marcelin, revenant à réélection, est acclamé pour une nouvelle période de 3 ans.

Propositions des sections. — Les propositions émanant de quelques sections ont été examinées et seront appuyées par les délégués vaudois lors de la prochaine session de la Romande.

Rapport de l'Insp. cantonal des ruchers. — M. Valet A., insp. cantonal, donne connaissance du travail effectué en 1952 par ses inspecteurs régionaux au cours de l'année. Il fait part des mutations qui se sont produites, démissions, nominations, décès.

Il fait un exposé très condensé de l'état sanitaire des ruchers vaudois ; souligne les indemnités versées par les différents travaux, pour soins aux ruchers, destructions, pour les travaux de laboratoire, analyses-contrôles, etc., etc.

L'année apicole favorable contribua à faciliter le travail et aussi à hâter la guérison des ruchers malades (loque européenne).

Notre inspecteur cantonal souligne en conclusion l'importance de la collaboration des apiculteurs dans la lutte contre les maladies des abeilles et adresse à ses collaborateurs ainsi qu'aux autorités ses remerciements sincères.

Ce rapport est vivement applaudi, puis M. le président Gonet remercie notre inspecteur cantonal pour son activité toujours appréciée.

En fin de séance, un collaborateur technique de la Maison J.R. Geigy S.A., à Bâle, M. Max Steffen, fit tourner plusieurs films documentaires sur les importants travaux de laboratoire et sur le terrain dans le but de détruire des parasites de tous ordres. Le premier film exposait la lutte contre la mouche Tsé-Tsé (*glossina palpalis*) au Transvaal. Le mouche Tsé-Tsé est le vecteur des trypanosomes, sorte d'infusoires qui provoquent la maladie du sommeil chez l'homme et une septicémie mortelle chez le bétail domestique (bovins et chevalins). En 1947, sous la direction du service britannique des recherches vétérinaires, une campagne de lutte de grande envergure a été organisée au Transvaal dans l'intention de libérer de ce diptère un vaste territoire au sol fertile, afin de le

rendre à nouveau habitable à l'homme. Grâce à cette entreprise systématique menée à l'aide d'avions spécialement équipés pour la pulvérisation d'une solution de DDT, il a été possible de délivrer quasi complètement un territoire de 7000 acres environ (2800 ha) de la mouche Tsé-Tsé et des dangers qu'elle constitue pour les hommes et les animaux domestiques.

Un second film a traité des moyens mis à la disposition de l'homme depuis la découverte du DDT pour combattre d'autres parasites qui tourmentent hommes et bêtes, à savoir les poux qui sont les propagateurs du typhus exanthématique ; les puces, les mouches, l'anophèle, agent de transmission des fièvres paludéennes, les blattes ou cancrelats, etc.

Enfin une dernière bande en couleur exposa les divers parasites des arbres fruitiers et de la vigne.

De chaleureux remerciements furent adressés à M. Steffen pour son obligeance, ainsi qu'à la maison Geigy S.A. qui a bien voulu mettre à la disposition de la F.V.A. ses intéressants films.

Puis la séance fut levée sans plus, car l'heure des trains rappela chacun à la réalité. Bonne et intéressante journée. Merci au Comité de la F.V.A. pour son travail et son heureuse initiative.

A. V.



LA VIE DE NOS SECTIONS

Nécrologie

† **Auguste Grandchamp**

1864 — 1953



Les membres de la Société d'apiculture de Lausanne, lors de la réunion amicale du samedi 21 février, furent très désagréablement surpris d'apprendre l'absence pour maladie de leur vénéré et distingué président. On les comprend aisément, sachant que pendant vingt-neuf ans de présidence, il dirigea toutes les séances sauf deux. Malgré son grand âge, confiants dans sa robuste constitution, tous ses amis pensaient le revoir bientôt au milieu d'eux, toujours alerte et vaillant. Hélas ! le lendemain, à la première heure, ils apprenaient avec peine son décès, après trois jours de maladie seulement.

Originaire de Chexbres, Aug. Grandchamp avait passé son enfance à Renens. En 1883, il avait obtenu son brevet pour l'enseignement primaire et fut nommé instituteur à Lausanne. Possesseur d'un brevet spécial, il enseigna les travaux manuels et la comptabilité aux Ecoles normales vau-

doises, tout en assurant le secrétariat de cet établissement jusqu'en 1929.

En 1903, il fut nommé directeur des Cours professionnels de la Société industrielle et commerciale ; tâche absorbante quand on pense que de très nombreux cours sont donnés à plusieurs centaines d'apprentis. Il fit aussi partie du Conseil communal de Lausanne et accorda sa fructueuse collaboration aux comités et groupements divers du quartier de Chailly.